

COMMUNIQUE

L'Agence alimentaire fédérale (AFSCA), la Police fédérale de la route, le SPF Finances (AFER, Douanes) et l'AID du Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche ont procédé pour la deuxième fois avec succès à des contrôles routiers transfrontaliers communs.

12/10/2007

Le jeudi 11 octobre 2007, l'Agence alimentaire fédérale (AFSCA) a procédé en collaboration avec la Police fédérale de la route, le SPF Finances (Service de recherche d'Anvers), la brigade mobile de la douane de Genk et l'Algemene Inspectie Dienst du "Ministerie van Landbouw, Natuur en Visserij" néerlandais, à des contrôles routiers sur les grands axes transfrontaliers avec les Pays-Bas dans les provinces belges d'Anvers, du Limbourg et de Liège. Lors de ces actions de contrôle, il y a simultanément un contrôle par l'AFSCA du transport en provenance des Pays-Bas et un contrôle par l'AID du transport en provenance de la Belgique. Ce faisant, il y a une concertation permanente entre les deux services d'inspection. Une trentaine d'agents de l'AFSCA ont pris part à cette action.

Le but est de contrôler le bien-être des animaux vivants (animaux de rente, chevaux d'agrément, chevaux de sport) pendant le transport, le transport de viandes fraîches, de produits à base de viande, de préparations de viande, de moules et de poisson. Une attention spécifique était consacrée à la loi sur le bien-être des animaux, à l'infrastructure des véhicules et aux obligations sur le plan de l'hygiène et du respect de la chaîne du froid.

Un total de 96 véhicules ont été contrôlés sur le territoire belge. Des infractions ont été constatées sur 10 camions. Dans 3 cas, l'infraction a entraîné l'établissement d'un procès-verbal. Pour 1 cas, un avertissement a été donné. 2 véhicules ont été renvoyés à leur lieu de chargement en Belgique et l'affaire fera l'objet d'un suivi. 4 véhicules ont été renvoyés aux Pays-Bas parce que l'origine de l'infraction se trouvait en territoire néerlandais. Ces véhicules ont été transférés aux collègues néerlandais sous escorte de la police fédérale de la route. L'hygiène générale, une réfrigération insuffisante de marchandises, l'absence de marques de salubrité, la présence d'un vaccin et des irrégularités dans les documents commerciaux et les certificats sanitaires constituaient les principaux constats.

C'était la deuxième fois qu'avait lieu une action de collaboration d'une telle ampleur entre les services compétents sur le plan du transport d'animaux et du transport de produits animaux. De tels contrôles routiers seront désormais organisés de façon régulière en collaboration avec les autorités néerlandaises.

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

Personne de contact pour la presse néerlandophone : Inge Jooris 0475 80 04 87

